

#### ❖ *Qu'est-ce que c'est ?*

Le Golden Visa ou Autorisation de Résidence de Investissement (ARI) c'est un programme lancé par les autorités du Portugal, qu'est actuellement un des programmes de résidence plus attrayants pour les investisseurs dans le monde.

#### ❖ *Avantages*

Les avantages sont nombreux :

- La libre circulation dans l'espace Schengen
- Bénéficiaire du regroupement familial
- Exigences de durée minimum du séjour au Portugal extrêmement réduites (7 jours, suivi ou interpolés, à la première année et 14 jours les années suivantes)
- Habiter et travailler au Portugal
- Avantages fiscaux – le titulaire peut se bénéficier du Statut de résidents non habituels
- Obtenir la résidence permanente - permet de séjour permanent, après 5 ans (Loi n°23/2007, rédaction actuel)
- Obtenir la nationalité portugaise, par naturalisation, après 5 ans et en respectant les autres exigences de la Loi sur la Nationalité (Loi n° 37/81, rédaction actuel)
- Un excellent pays pour vivre et faire des investissements
  - Haute qualité de vie
  - Sécurité
  - Stabilité politique
  - Coût de la vie est bon marché
  - Excellente situation géographique et une belle nature (la mer, la montagne, la campagne)
  - Bon climat

#### ❖ *Conditions de l'ARI*

Faire effectivement un investissement au Portugal et maintenir cet investissement pendant 5 ans.

#### ❖ *Types/Modèle*

Les permis de séjour pour des activités d'investissement sont de 3 natures :

1. Le transfert de capitaux
2. La création d'emplois
3. L'achat de biens immobiliers.

- 1) Pour le transfert de capitaux, la loi permet :
  - ⊙ Transfert de capitaux de montant équivalent ou supérieur à 1 million d'euros, sur un compte bancaire portugais.
  - ⊙ Transfert de fonds au-dessus de €350 000, pour les activités de recherche.
  - ⊙ Transfert de fonds au-dessus de €250 000, pour les activités artistiques et patrimoine culturel
  - ⊙ Transfert de fonds au-dessus de €350 000, pour l'acquisition de fonds d'investissements ou pour la capitalisation des entreprises (créée au moins à 5 ans et 60% du capitaux doit être mis dans une entreprise commerciale situé au Portugal)
  - ⊙ Transfert de fonds au-dessus de €500 000, pour la capitalisation des petites et moyennes entreprises.
  
- 2) Pour la création d'emplois, la loi permet :
  - ⊙ Intégrer ou créer une entreprise avec au moins 10 postes de travail.
  
- 3) Pour l'achat de biens immobiliers, la loi permet :
  - ⊙ Acquisition de biens immeubles de valeur équivalent ou supérieure à 500 mille euros.
  - ⊙ Acquisition de biens immobiliers dans la zone de réhabilitation urbaine ou construite immobilier depuis plus de 30 ans et réaliser des travaux de réhabilitation pour un montant non inférieur à 350.000 euros.

Il faut remarquer que l'acquisition de immeubles c'est l'investissement préférée des investisseurs, tandis qu'il y a une grande offre de immeubles dans tout le pays et c'est un marché très valorisé.

Les candidats peuvent prouver l'investissement avec le titre acquisitif ou même la promesse d'achat des immeubles.

À par ça, la loi permet de louer la propriété acquise et le rendement locatif est très élevé.

#### ❖ **Documents et autres exigences**

- ⊙ Passeport valide
- ⊙ Schengen Visa
- ⊙ Formulaire de la demande
- ⊙ Preuve d'assurance médicale
- ⊙ Demande de consultation du registre pénal portugais par SEF
- ⊙ Certificat de casier judiciaire du pays d'origine ou du pays où le candidat a habité pendant plus d'un an. (Absence de condamnation pénale)
- ⊙ Déclaration d'investisseur, confirmant la conformité avec les exigences
- ⊙ Paiement de taxe
- ⊙ Preuve de l'investissement

- ⊙ Numéro d'Identification Fiscale au Portugal
- ⊙ Preuve de la situation contributive régularisée par la présentation d'une déclaration négative de la dette mise à jour émise par l'Administration Fiscale et Douanière et par la Sécurité Sociale.
- ⊙ Hébergement et moins de subsistance

Les documents doivent être traduits, assermentés et légalisés.

### ❖ **Durée**

L'investissement réalisé doit être effectué au moment de la demande du Visa et maintenu sur un minimum de 5 ans.

Pour acquérir l'autorisation de résidence, les requérants doivent régulariser son séjour au Portugal dans le terme de 90 jours de sa première entrée sur le territoire portugais et faire preuve des exigences quantitatives minimales relatives à l'activité d'investissement choisie.

### ❖ **Procès**

1. Choisir l'investissement
2. Faire l'investissement, même que partiellement
3. Appliquer la documentation
4. Marquer l'interview
5. Emission du Visa

### ❖ **Regroupement familial**

Le Golden Visa permet à son titulaire d'avoir la possibilité de l'étendre aux autres membres de la famille, que s'appelle le droit au regroupement familial.

Ça permet l'entrée et le séjour des membres de la famille du titulaire du Golden Visa au Portugal.

Les membres de la famille sont :

- ⊙ Le mari ou l'épouse du titulaire du Golden Visa
- ⊙ Fils moins de 18 ans
- ⊙ Fils de plus de 18 ans, pas marié et étudiant
- ⊙ Fils adoptés dans la même situation avant
- ⊙ Père/mère du titulaire du Visa ou de son mari/sa épouse, dès que dépendent
- ⊙ Frère /sœur moins de 18 ans, si le titulaire le garde officiellement

La famille peut choisir s'ils veulent rentrer au Portugal au même temps que le titulaire du Golden Visa ou après. Ce n'est pas obligatoire de demander les autorisations de résidences de toute la famille au même temps.

### ❖ **Prix**

- ⊙ Inscription (frais de traitement de la demande initiale - titulaire) : €527,60
- ⊙ Inscription (frais de traitement de la demande initiale – membre de la famille) : €82,30 par personne
- ⊙ Approbation (Émission du Permit de Résident) : €5.274,40
- ⊙ Regroupement (chaque membre de la famille): €5.274,40
- ⊙ 1er.Renouvellement : €2.637,20

### ❖ **Régime de Résident Non Habituel**

Ce régime permet aux résidents non habituels de bénéficier d'un taux spécial d'imposition pour certains de leurs revenus de source portugaise et aussi de bénéficier d'exonérations sur les revenus de source étrangère.

Il y a aussi des autres conditionnes à remplir tel comme rester au moins 183 jours en territoire Portugal par an.

### ❖ **Loi applicable:**

- ⊙ Loi sur les étrangers - Loi n ° 23/2007 du 4 juillet (et ses amendements ultérieurs)
- ⊙ Décret réglementaire n ° 84/2007 du 5 novembre (et ses modifications ultérieures)
- ⊙ Ordonnance n ° 305-A / 2012, du 4 octobre
- ⊙ Loi de la Nationalité n° 37/81, du 3 octobre (et ses modifications ultérieures)

### ❖ **Questions Fréquentes**

#### 1. **Qui peut demander un Golden Visa au Portugal?**

Les citoyens nationaux d'États tiers, qui pratiquent une activité d'investissement au Portugal, personnellement ou par une société. Le programme est ouvert pour l'investisseurs et sa famille et le candidat doit avoir au moins 18 ans.

#### 2. **Quelles sont les durées minimales de séjour au Portugal?**

Pendant la première année, le titulaire du Golden Visa doit respecter la durée minimale de séjour sur le territoire portugais de 7 jours, consécutifs ou non et de 14 jours dans les périodes suivantes.

#### 3. **Qui est l'autorité responsable par l'émission du Golden Visa ?**

SEF – Service Étrangers et Frontières (Autorité de contrôle des frontières et des étrangers au Portugal)

#### 4. **Combien de temps il faut pour l'approbation du Golden Visa ?**

L'attente il faut au moins 8 mois par l'autorisation du Visa.

#### 5. **Dans quel pays le titulaire de l'ARI peut-il voyager ?**

Dans tous le pays de l'espace Schengen :

### À PROPOS DE BKMS

Avec une expérience de plus de dix ans et un réseau de clients internationaux de premier plan, BKMS s'est taillé une réputation enviable. BKMS couvre un large éventail de secteurs, en tenant compte du traitement comptable requis et des incidences fiscales, ainsi que du cadre réglementaire international complexe. La confiance et la fidélité des clients sont le fondement même de chaque engagement pris par BKMS. L'adhésion à une politique de professionnalisme stricte se traduit donc par des développements toujours réussis.

### MULTI FAMILY OFFICE SERVICES



**BKMS Limited**  
201 avenue Strovolos  
De. 201, 2e étage  
2049 Nicosie, Chypre  
Tel. +357 - 22 265 360  
Fax. +357 - 22 265 361  
[info@bkmsgroup.com](mailto:info@bkmsgroup.com)  
[www.bkmsgroup.com](http://www.bkmsgroup.com)

- Services administratifs
- Planification fiscale
- Planification de la richesse
- Conseil d'entreprise
- Services juridiques Trust Services
- Concierge Services

Le matériel fourni dans ce document est publié à des fins d'information générale et ne vise pas à fournir des conseils juridiques ou professionnels. Par conséquent, nous n'acceptons aucune responsabilité pour les pertes ou dommages directs, indirects ou consécutifs pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Les lecteurs sont invités à demander confirmation des déclarations faites ci-après avant d'agir; Un avis spécialisé doit également être sollicité sur vos cas particuliers. S'il vous plaît n'hésitez pas à nous contacter à votre convenance.